Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260121-2026_07-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026-07
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six le 20 Janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 15 Janvier 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : MORAZIN Roger, LEBRET Louisette, CHAUDAGNE Michel, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, SOULAINE Franck, MAFILLE Lauriane, LARCHER Ghislaine, SALMON Patrice, TESSIER David, GUEHO Fabrice, GADONNEIX Serge.

Absents excusés : Emilie BERNARDIN CORBES, HIREL Erwan.
HOUSSAIS Sylvie a donné pouvoir à Monsieur GADONNEIX Serge.

Secrétaire de séance : Michel CHAUDAGNE.

OBJET : URBANISME : Déclaration d'Intention d'aliéner 37 Rue du Plat d'Or ZR 529 :

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune a reçu une demande de DIA et une déclaration de fonds de commerce concernant la parcelle Section ZR 529 située 37 Rue du Plat d'Or.

Mr le Maire rappelle que la commune peut exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

Il propose de ne pas exercer ce droit de préemption.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les votes ont été les suivants :
- Présents :
- Nombre de votants : 12 dont 1 pouvoir
- Pour : 12 dont 1 pouvoir
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- De ne pas exercer le droit de préemption sur la parcelle Section ZR 529 située 37 Rue du Plat d'Or.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
Le 21 Janvier 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN

